Protection du milieu marin

La santé du milieu marin est un point de mire de plus en plus important des activités canadiennes. Les scientifiques canadiens s'emploient actuellement à en apprendre davantage sur ce milieu et sur les questions qui y sont liées. Les océans, par exemple, figurent bien en vue dans nombre de recherches sur les changements climatiques décrites à la section du présent rapport consacrée à la protection de l'atmosphère.

Nous savons que 80 p. 100 de la pollution du milieu marin est d'origine tellurique (terrestre). Le transport maritime et l'immersion de déchets en mer contribuent chacun à cette pollution dans une proportion de 10 p. 100. Des initiatives législatives et stratégiques prises récemment ont contribué à améliorer la protection du milieu marin canadien et de ses ressources biologiques. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par exemple, entreprend un processus d'établissement de plans et d'activités de nettoyage de plus de 200 bassins hydrographiques de la province. Il utilise actuellement ce modèle pour établir un réseau d'ensemble sur son territoire.

Quant au gouvernement fédéral, il a pris des mesures législatives et stratégiques pour s'attaquer à la pollution du milieu marin, grâce à la Loi sur les pêches, la Politique de gestion des substances toxiques et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). Il entend modifier la LCPE pour préserver la qualité des régions côtières et orienter la réduction de la contamination découlant des sources telluriques de pollution. Le projet de Loi sur les océans renforcera la protection de l'habitat marin.

Le protocole d'entente relatif au développement durable dans les secteurs des ressources naturelles a été signé par tous les ministères fédéraux visés. Aux termes de ce protocole, des groupes de travail sont en train d'étudier des sujets comme les changements climatiques, la gestion de la zone côtière et la présence des métaux dans l'environnement, établissant ainsi le lien avec plusieurs des facteurs déterminants qui ont aujourd'hui une influence sur les océans.

Le Canada reconnaît le bien-fondé de l'action internationale pour protéger le milieu marin, conserver l'utilisation de tous les océans et établir, à l'échelle planétaire, des modes de gestion des zones côtières. Il a donné suite à ses ententes et engagements internationaux par l'entremise d'organismes comme l'Organisation maritime internationale.

Le Canada a également adhéré en 1994 à la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures, 1990, qui vise la pollution du milieu marin par les hydrocarbures. Il est donc en train de réviser le plan de mesures d'urgence qu'il a élaboré conjointement avec les États-Unis pour intervenir en cas de déversement dans les eaux limitrophes des deux pays. Les navires et les installations de manutention d'hydrocarbures doivent en outre maintenant disposer de plans d'urgence en cas de pollution par les hydrocarbures.

Le Canada a rendu publique en février 1995 la Stratégie fédérale de développement de l'aquaculture. Cette stratégie respecte les critères du Conseil international pour l'exploration de la mer. Elle guidera la gestion durable des ressources aquatiques du Canada, qui vise à produire des poissons, des crustacés et des mollusques de qualité. et elle rapportera des avantages économiques aux Canadiens.